

4.3 OBJECTIFS D’AFFICHAGE

Le concept d’affichage mis de l’avant repose, principalement, sur les objectifs suivants :

- Concevoir l’affichage en regard des orientations (thématiques) recherchées du milieu, suite à la caractérisation des artères ;
- Développer et harmoniser l’affichage aux caractéristiques architecturales du bâtiment ;
- Favoriser un affichage qui met en valeur la présence du piéton et agrmente l’ambiance de la rue.

4.4 CONCEPT D’AFFICHAGE

L’approche privilégiée pour le concept d’affichage s’appuie sur les orientations (thématiques) retenues pour chaque tronçon observé. Un vocable qualitatif correspondant à l’orientation est alors attribué à chaque partie. Ce vocable précise les catégories d’affichage souhaitées pour un tronçon concerné.

Catégories

L’AFFICHAGE DE TYPE OUVERT :

Cette catégorie d’affichage permet tous les types d’enseignes selon les normes en vigueur dans la municipalité. Toutefois, le nombre, la haute et la superficie sont contrôlés.

- l’enseigne de type panneau-réclame (selon les normes en vigueur)
- l’enseigne sur poteau
- l’enseigne sur socle
- l’enseigne murale (boîtier métallique)
- l’enseigne en lettres détachées
- l’enseigne sculptée sur panneau de bois
- l’enseigne sur auvent
- l’enseigne en saillie
- l’enseigne apposée sur une vitrine

L’AFFICHAGE OUVERT ET CONCENTRÉ :

En plus de permettre tous les types d’enseignes, cette catégorie favorise le regroupement d’enseignes, principalement, le regroupement d’enseignes sur un même poteau. Cette catégorie s’adresse aux centres commerciaux, commerces de grande et moyenne surface ainsi que les commerces à bande (strip).

- l’enseigne sur poteau favorisant le regroupement d’enseignes
- l’enseigne sur socle
- l’enseigne murale (boîtier métallique)
- l’enseigne en lettres détachées
- l’enseigne sculptée sur panneau de bois
- l’enseigne sur auvent
- l’enseigne en saillie
- l’enseigne apposée sur une vitrine